

Après des années de tortures endurées inutilement, les femmes prennent

# LES PILULES ROUGES

De la Compagnie Chimique Franco-Américaine et se guérissent.

"J'avais suivi un traitement de plusieurs mois d'un bon médecin, pour la dyspepsie dont je souffrais depuis longtemps. Tous ses soins et médicaments restèrent sans succès, je ne pouvais plus manger et j'étais devenue si faible que j'étais forcée de négliger mon ouvrage journalier. J'endurais presque continuellement des douleurs d'estomac et de violents maux de tête. Épuisée et découragée, je me rendis un jour chez les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Je suivis à la lettre leurs conseils durant quelques mois et je pris les Pilules Rouges. A la troisième boîte, j'éprouvais un grand soulagement. Après l'emploi de douze boîtes de ces bonnes pilules j'étais guérie. Depuis, je fais tout mon ouvrage seule, sans fatigue. Je dois beaucoup de remerciements aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine pour m'avoir si bien traitée."

Madame U. BARRETTE,  
518 rue Wolfe, Montréal.

"Avec bonheur, je dis que j'ai fait usage des Pilules Rouges et que j'ai obtenu ma guérison. Je suis mariée et, après la naissance de mon dernier bébé, j'étais restée bien faible et très pâle. J'étais toujours fatiguée, à peine si je pouvais faire mon ouvrage. Tous les soirs je me couchais à bout de forces. Mais depuis que j'ai fait usage des Pilules Rouges, je suis bien, forte, on me voit des couleurs à la figure, je suis gaie et heureuse, ainsi que mon mari. On me rencontre et on ne me reconnaît pas, on me dit que je ne suis plus la même personne. Tout cela est dû aux excellentes Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, que je louange beaucoup. Elles seront toujours mon seul remède."

Madame J. D. BONIN,  
Lac Mégantic, Qué.

Tous les maux, toutes les souffrances, toutes les maladies que la femme a si souvent à supporter, les maux de tête, les maux de cœur, les migraines, les névralgies, les vertiges, les suffocations, les palpitations, les étourdissements, les pâles couleurs, les nervosités, les moments de tristesse, de mélancolie, de découragement, toutes les difficultés qu'elle a bien des fois pour traverser les périodes plus ou moins critiques de son existence, n'ont d'autres sources que l'anémie. Le premier soin d'une femme qui n'est pas bien portante, qui souffre ou qui est affaiblie, soit par la maladie, soit par toute autre cause, doit donc être de se procurer les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, qui guérissent chaque jour tant de femmes, de jeunes filles, de jeunes mères, de femmes âgées atteintes de différentes maladies qu'aucun autre remède ne parvient à guérir.

Femmes âgées, jeunes mères et jeunes filles, prenez donc les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Quelques boîtes suffiront pour refaire votre santé, vous rendre vos forces perdues, et rétablir complètement votre organisme délabré, débilité, anémie ou même épuisé. Seule-

Fac-similé d'une boîte de Pilules Rouges.



Madame J. D. BONIN, Lac Mégantic, Qué.

ment, n'acceptez pas le premier médicament venu, car beaucoup de pharmaciens sans scrupules sont payés par des fabricants peu délicats chaque fois qu'ils parviennent à remplacer les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine par un de leurs produits.

Exigez donc les Pilules Rouges qui portent sur leur étiquette le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et qui sont en vente dans toutes les bonnes pharmacies.

N'acceptez pas non plus de ces pilules dites "pilules rouges" que des colporteurs et colportesses, passant par les maisons, allant de porte en porte, vous offrent. Ces gens sont des imposteurs, et nos produits ne sont jamais vendus de cette manière.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boîte, ou \$2.50 pour six boîtes, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Adressez-vous, par lettre ou personnellement, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal, si vous désirez avoir des conseils au sujet de votre santé. Les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Rouges et vous indiqueront aussi un autre traitement si votre maladie le requiert.

COMPAGNIE CHIMIQUE  
FRANCO-AMÉRICAINNE,  
274 rue Saint-Denis, Montréal.

ciétaire, qui devra être en règle avec l'association. Ce sociétaire devra proposer l'aspirant à la première assemblée régulière. La proposition devra aussi être secondée par un sociétaire en règle avec l'association, et la motion mise à la voix de l'assemblée. A l'assemblée suivante l'aspirant sera mis au vote, selon la forme en usage et si le résultat lui est favorable, il sera admis membre de l'association. séance tenante.

SECTION III—Si un sociétaire est trouvé indigne d'être membre de l'association, soit par l'abus de l'usage de boissons; soit par des scandales; soit par des doctrines contraires aux lois civiles ou aux lois de l'association; soit par des actes contraires à l'église catholique et romaine ou soit par autres causes valides, l'association a le plein pouvoir de rejeter ce sociétaire hors de la société, pourvu qu'un vote des deux tiers des sociétaires présents à une assemblée régulière donnent leur accord. Le membre rejeté hors de la société de la sorte perd tout droit à l'association.

### ARTICLE XIII

SECTION I—Avec le consentement de la majorité des sociétaires à une assemblée régulière, le conseil exécutif aura le pouvoir de prendre sur les fonds généraux de l'Association l'argent nécessaire pour toutes dépenses légitimes pourvu cependant que le montant du fonds général ne soit pas moins qu'une piastre pour chaque sociétaire en règle avec l'association.

SECTION II—Tout sociétaire ayant des griefs d'une nature sérieuse, devra se présenter à une assemblée régulière et faire connaître ses griefs publiquement. Après avoir entendu les arguments le préfet pourra, par le vote des sociétaires présents, décider sur la question, on pourra renvoyer la question aux régisseurs pour être discutée à leur prochaine assemblée. La décision des régisseurs sur toutes questions de la sorte sera finale.

### ARTICLE XIV

SECTION I—La langue française est la langue officielle de l'Association.

SECTION II—Le Quorum d'une assemblée des sociétaires, ou à une assemblée des officiers, est de cinq membres.

SECTION III—Dans toutes discussions dans les assemblées il faut tenir compte des règles de politesse et de la charité.

SECTION IV—Durant les séances des assemblées, les sociétaires doivent être assis et découverts. Afin de maintenir l'ordre parfait dans les assemblées, aucune personne présente pourra se retirer de la salle sans la permission du préfet ou de son remplaçant.

### ARTICLE XV

SECTION I—Tout officier qui, sans motif sérieux, s'absentiera, pendant deux séances consécutives, d'assister aux assemblées, sera considéré comme refusant d'agir, alors l'association a le droit de le remplacer, et cela peut être fait par un vote des sociétaires, séance tenante.

SECTION II—Le mode de vote pour l'admission d'un aspirant qui veut devenir membre de l'Association, sera par des boules blanches et des boules noires. Il ne faudra que cinq boules noires pour rejeter la demande d'admission dans la société, d'un aspirant.

### ARTICLE XVI

SECTION I—A la fête du patron de l'Association, c-a-d, fête de St-Joseph, 19 mars, une somme d'argent suffisante pour faire célébrer une messe solennelle, en l'honneur du patron, sera prise des fonds généraux de l'association.

### ARTICLE XVII

SECTION I—A la mort d'un sociétaire c'est du devoir de chaque membre de l'association de se rendre aux funérailles du sociétaire défunt, autant que les circonstances le permettent.

SECTION II—Les régisseurs qui sont notifiés de la maladie d'un sociétaire sont obligés de visiter ce malade ou de se faire représenter par un substitut. Les membres de l'association sont aussi priés de visiter les sociétaires malades autant que les circonstances le permettent.

SECTION III—C'est du devoir de chaque sociétaire de propager l'avancement de l'association autant que possible aussi de faire tout en son pouvoir pour l'avancement de la langue française.

### OFFICIERS

PREFET—Il préside les assemblées; dirige les débats; convoque les assemblées spéciales; surveille et assure l'exécution des règlements. Il ne peut prendre part à aucune discussion, ni prendre part à aucun débat sans laisser son siège.

VICR-PREFET—Il présidera dans l'absence du préfet et prendra le siège lorsque le préfet voudra faire un discours ou prendre part à un débat.

L'ARCHIVISTE—Il est chargé de la lecture et de la rédaction des procès-verbaux à toutes les assemblées. Il fait l'appel des officiers à chaque assemblée et doit faire toute la correspondance officielle de l'association.

CAISSIER—Il reçoit tout argent payé pour cotisation ou pour aucune autre chose et doit faire les paiements et placer l'argent selon les règlements de la constitution.

REGISSEURS—Ils surveillent l'administration des affaires de l'association et doivent faire un rapport de leur administration et de l'état financier de l'association à tous les trois mois. Ils sont chargés de toutes les affaires de l'administration des fonds de bénéfices pour la maladie et doivent se conformer à tout temps aux règlements de l'association.

### ORDRE POUR ASSEMBLEE

Prière d'ouverture  
Appel des officiers  
Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.  
Lecture de communications, d'avis, de comptes, etc  
Rapport des régisseurs sur les membres malades et sur autres choses se rapportant à l'association  
Rapport du caissier  
Demande d'admission de nouveaux membres  
Affaires inachevées  
Affaires nouvelles  
Il y a-t-il quelque chose se rapportant à la société qui n'a pas encore été touché  
Ballottage des aspirants  
Remarques dans l'intérêt de l'Association  
Cloture

P. C. Murphy, M. D., Médecin-Chirurgien  
J. A. Johnston, M. D., C.M. Mé. Chirurgien  
TIGNISH, ILE D P TIGNISH, ILE DUP, C



## Pour Combattre l'Amaigrissement !!!

Après une longue maladie, la faiblesse et l'amaigrissement persistent souvent d'une manière désespérante. L'appétit fait défaut, l'estomac ne supporte que difficilement les aliments solides. C'est là que vient à point ce merveilleux aliment liquide :

## Le Vin des Carmes

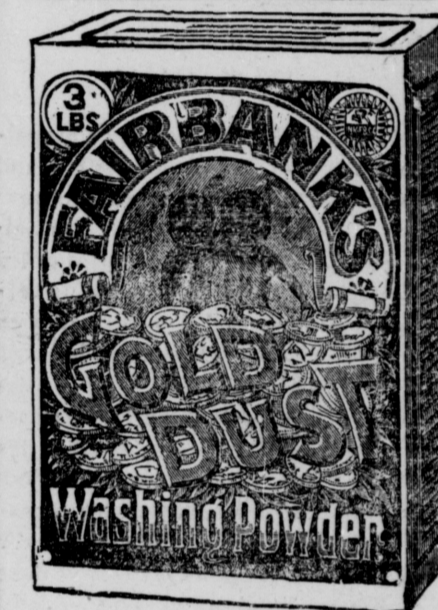
dont la formule d'après le Code Français est connue et hautement approuvée par la profession médicale. Il rend l'appétit, tonifie le système et reconstitue rapidement l'organisme désemparé. C'est un fortifiant actif autant qu'énergique. Il est recommandé chaleureusement par toutes les personnes qui l'ont employé. En voici une attestation concluante :

CERTIFICAT DU GOUVERNEMENT.—J'ai fait l'analyse du VIN DES CARMES et constaté que les principes actifs de la préparation sont conformes à la formule. Au point de vue médical c'est un excellent vin, appelé à rendre de grands services aux personnes faibles, aux convalescents, anémiques, dyspeptiques, etc.

DR. M. FISET, Analyste public

Depositaires Généraux : A. Toussaint & Cie, 194 rue Saint-Paul, Québec

# GOLD DUST



LA MEILLEUR Poudre A Laver

Nettoie toute chose sans exception

Si votre épicer ne vend pas la poudre à laver GOLD DUST, envoyez son nom et son adresse ainsi que la vôtre à THE N. K. FAIRBANK COMPANY, Montréal, et ils vous enverront un échantillon d'un 1/2 de livre. THE N. K. FAIRBANK COMPANY, Montréal, Chicago, New-York, Nouvelle-Orléans, St-Louis, San-Francisco, Londres, Ang.

## DR. WOOD'S NORWAY PINE SYRUP

Is A Remedy Without An Equal For COUGHS, COLDS, And All Affections Of The THROAT AND LUNGS.

Coughs and Colds do not call for a minute recital of symptoms as they are known to everyone, but their dangers are not understood so well. All the most serious affections of the throat, the lungs and the bronchial tubes, are, in the beginning, but coughs and colds.

Too much stress cannot be laid upon the admonition to all persons affected by the insidious earlier stages of throat and lung disease, as failure to take hold at once will cause many years of suffering, and in the end that terrible scourge of "Consumption."

Dr. Wood's Norway Pine Syrup is not sold as a Cure for Consumption but for affections tributary to, and that result in, that disease. It combines all the lung healing virtues of the Norway pine tree with other absorbent, expectorant and soothing medicines of recognized worth, and is absolutely harmless, prompt and safe.

So great has been the success of this wonderful remedy, it is only natural that numerous persons have tried to imitate it. Don't be humbugged into taking anything but "Dr. Wood's." Put up in a yellow wrapper; three pine trees the trade mark; price 25 cents.

THEO. BERNARD, PROP

## Tenders

HOSPITAL FOR THE INSANE AND PROVINCIAL INFIRMARY, QUEEN'S KING'S & PRINCE COUNTY PRISONS.

Department of Public Works, Charlottetown, Nov. 24th, 1908. Sealed Tenders will be received at this office until noon on Monday, Dec. 14th, 1908.

from any person or persons willing to contract to supply The Hospital for the Insane & Provincial Infirmary, Falconwood, for the nine months ending September 30th, 1909, with supplies as per list to be seen at the Department of Public Works.

Also to supply Queen's, King's and Prince County Prisons for the same period and the same conditions with the following articles, viz:—Hard and soft bread, molasses, oatmeal, kerosene oil and fresh beef.

All articles are required to be of the best quality.

Tenders must express the price per barrel, pound and gallon and to be accompanied by the names of two responsible persons willing to become bound for the faithful performance of the contract.

The Trustees and the Department do not necessarily bind themselves to accept the lowest or any tender. Tenders must express on the cover, "Jail Supply Tender," and Hospital for the Insane & Provincial Infirmary Supply Tender."

L. B. McMILLAN, Secretary Public Works. November 26, 1908.

Lavez les plats, les casseroles ou les pots avec le Savon Soc de Lever (une poudre) et la graisse disparaît comme par enchantement. Lax-ets 5 C Sweet to Eat & Candy Royal Laxative.

If You Want to Make Money - Read This and Act Now

## Lake Copper Mining Co., Limited

A SAFE CONSERVATIVE, COMMERCIAL INVESTMENT. Endorsed by the most Eminent Canadian Geologists.

### THE WHOLE STORY IN A FEW WORDS

LOCATION—Polson's Lake, Antigonish County, Nova Scotia.  
AREA—About 6,400 Acres—Ten Square Miles.  
MINE—Lake Vein—Traced a mile—1 to 11 ft. in thickness—Average 5 1/2 feet.  
DEVELOPMENT—554 feet—Main Shaft down 103 feet.  
OUTPUT—Estimate—100 tons per day within one year, 200 tons per day within two years.  
ORE—Copper with Gold and Silver Values.  
VALUE—Estimate at present prices for Copper, \$8.70 to \$40.00 per ton. Average, \$9.42.  
PROFIT—Estimate at present prices for Copper, \$4.87 per ton.  
STOCK—Par Value, \$1.00 per Share—2,500,000 Fully Paid and Non-Assessable Shares in the Treasury.

### FIRST ALLOTMENT AT

### Five Cents

### PER SHARE

No bonds, no preferred stock, no personal liability.

ALL COMMON STOCK

A Magnificent Opportunity for Big Speculative Profits with Perfect Safety of Investment

NO ORDER FOR LESS THAN 100 SHARES ACCEPTED

Fill in accompanying form at once and secure a block of this valuable stock while it can be bought for FIVE CENTS PER SHARE. The price may be advanced at any moment. For fuller particulars address ALEX C. BAILLIE Fiscal Agent Port Hastings, Cape Breton or Box 660, New Glasgow, Nova Scotia

ALEX G. BILLIE, Esq Date.....1908.  
Port Hastings, Cape Breton; or Box 660, New Glasgow N. S.  
Dear Sir:—I hereby subscribe for.....Shares of the Capital Stock of the LAKE COPPER MINING Co. LTD., and enclose.....for the sum of..... Dollars in full payment for the same  
Issue Certificate to.....  
Name.....  
Address.....

100 Shares, \$5.00—300 Shares, \$15.00—500 Shares, \$25.00—1000 Shares, \$50.00  
ORDERS CAN BE LEFT WITH OR MAILED TO F. J. BUOTE, BOX 102, TIGNISH, P. E. I.